

**DELIBERATION N° 81/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 1^{er} décembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire

Présents : M. NEDJAR, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, M. DADDA, Mme EL HAJOUÏ, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, Mme DIALLO, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. BUISINE, M. BIRACH, M. MILLET, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST.

Excusés et ont donné procuration : Mme MACKOWIAK à Mme EL HAJOUÏ, Mme EL MANANI à M. DADDA, M. RUBANY à M. BOURÉ, Mme CETINKAYA à Mme GOMEZ, Mme UMAKANTHAN à M. FLORIN, Mme DUMOULIN à M. MAISONNEUVE, M. DUPRAT à Mme LE LEPVRIER.

Secrétaire de séance : Mme Sofia NAZEF.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2025

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1, L.332-14 et L.332-8,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Technique en date du 26 novembre 2025,

Considérant qu'il convient de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs,

Considérant que la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2025 nécessite d'apporter les évolutions suivantes :

I. A) **De prendre (7.4857 etp)** en compte les départs ayant libérés des postes sur les grades suivants :

- 1 poste de Gestionnaire carrière et paie à temps complet sur le grade d'Adjoint administratif territorial suite à mutation ;
- 1 poste d'Agent du guichet unique à temps complet sur le grade d'Adjoint administratif territorial suite à une demande de disponibilité ;
- 1 poste de Référent sécurisation des accès à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe suite à une demande de disponibilité ;

- 1 poste d'ASVP à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial suite à une démission ;
- 1 poste d'Éducateur sportif à temps non complet 17 heures hebdomadaires (0.4857 etp) sur le grade d'Éducateur des APS suite à une démission ;
- 1 poste d'Agent de petite enfance à temps complet sur le grade d'Agent social principal de 1^{ère} classe suite à une demande de disponibilité ;
- 1 poste d'Animateur nature à temps complet sur le grade d'Animateur suite à une fin de contrat ;
- 1 poste de Médiateur de proximité à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial d'animation suite à une fin de contrat.

I. B) **De prendre (9.9428 etp)** en compte les recrutements réalisés sur des postes libérés par des départs lors des précédents tableaux des effectifs sur les grades suivants :

- 1 poste Directeur de la Prévention et de la sécurité publique à temps complet sur le grade d'Attaché ;
- 1 poste de Chef de projet opérationnel de la cité éducative et coordinateur du programme de réussite éducative à temps complet sur le grade d'Attaché ;
- 1 poste d'Agent polyvalent des installations sportives à temps non complet 18hres hebdomadaires (0.5143 etp) sur le grade d'Adjoint technique territorial ;
- 1 poste d'Agent de restauration et d'entretien à temps non complet 17h30 et 15 heures soit 32h30 hebdomadaires (0.9285 etp) sur le grade d'Adjoint technique territorial ;
- 1 poste d'Agent de restauration à temps non complet 17h30 hebdomadaires (0.50 etp) sur le grade d'Adjoint technique territorial ;
- 1 poste de Directrice des Loupiots à temps complet sur le grade d'Éducatrice de jeunes enfants classe exceptionnelle par transformation du grade initial d'Éducatrice de jeunes enfants ;
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture à temps complet sur le grade d'Auxiliaire de puériculture classe normale ;
- 1 poste d'Agent de la petite enfance à temps complet sur le grade d'Agent social principal de 2^{ème} classe par transformation du grade initial d'Agent social principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste de Coordinatrice périscolaire à temps complet sur le grade d'Animateur principal de 2^{ème} classe par transformation du grade initial d'Animateur ;
- 1 poste de Référent périscolaire à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste de Responsable des loisirs éducatifs à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe.

II. A) **D'actualiser** les postes suite à un ajustement du besoin et **d'autoriser** le recrutement d'agents contractuels sur le fondement des articles L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Suite à un ajustement du besoin lié à une réorganisation du service médiathèque, il convient de transformer le poste de Référent FAB LAB initialement créé sur le grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe en Agent du patrimoine sur le grade d'Adjoint territorial du patrimoine.

Juridiquement la transformation n'existant pas, celle-ci se traduit par une suppression et création de l'emploi,

Aussi, il convient de **supprimer (1 etp)** :

- 1 poste de Référent FABLAB à temps complet sur le grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe poste à pourvoir ;

Et de **créer (1 etp)** :

- 1 poste d'Agent de médiathèque à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial du patrimoine.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, celui-ci pourra être occupé par un agent contractuel recrutés sur le fondement de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique,

II. B) **De prendre (1 etp)** en compte le recrutement réalisé sur le poste créé suite à l'ajustement du besoin sur les grade suivant :

- 1 poste d'Agent de médiathèque à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial du patrimoine.

III. A) **De créer (2 etp)** suite à une réorganisation des services et au regard des nouveaux besoins :

- 1 poste de Responsable évènementiel sur le grade d'Attaché ; poste à pourvoir

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, celui-ci pourra être occupé par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Les missions principales attachées à cet emploi sont :

- Élaborer le planning annuel des grands évènements et manifestations de la Ville,
- Définir les objectifs, les cibles et les indicateurs de réussite pour chaque évènement,
- Organiser et coordonner les évènements institutionnels, culturels et festifs
- Superviser l'ensemble des aspects logistiques
- Coordonner les prestataires, bénévoles, agents municipaux et partenaires associatifs.

Conditions de recrutement :

L'agent contractuel devra justifier d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à 6 et d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans un emploi similaire.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'Attaché.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

- 1 poste d'Agent de ludothèque sur le grade d'Adjoint territorial du patrimoine ; poste à pourvoir

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, celui-ci pourra être occupé par un agent contractuel recrutés sur le fondement de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique,

III. B) **De supprimer (1 etp)** au titre des redéploiements et des ajustements de besoins dans le cadre de l'évolution de l'organisation des services ainsi que par mesure d'économie et de maîtrise de la masse salariale les emplois suivants :

- 1 poste de Responsable enfance à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe.

IV. A) **De créer (0.45 etp)** au titre du tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025 le grades suivant :

- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet 9 heures hebdomadaire ;

IV. B) **De supprimer (0.45 etp)** au titre du tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025 le grade d'origine suivant :

- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 9 heures hebdomadaire ;

Le tableau des emplois annexé est remis à jour pour tenir compte de ces modifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE avec 28 voix pour et 5 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER)

ARTICLE 1 : D'autoriser la modification du tableau des effectifs en tenant compte des éléments ci-dessus exposés, et ce au 1^{er} décembre 2025.

ARTICL 2 : D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

08 DEC. 2025

Affichée le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Mise a jour du tableau des effectifs au 1er decembre 2025

Date de transmission de l'acte : 04/12/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/12/2025

Numéro de l'acte : DELIB-81-2025 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20251201-DELIB-81-2025-DE

Date de décision : 01/12/2025

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2025

FILIÈRE - GRADE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	POSTES BUDGETES			POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES		POSTES POURVUS PAR DES CONTRACTUELS PERMANENTS		TOTAL POSTES POURVUS			POSTES VACANTS
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES BUDGETES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES POURVUS	
FILIERE ADMINISTRATIVE												
DGS commune 20 000 à 40 0000 habitants	A	1		1	1				1	0	1	0
DGA commune 20 000 à 40 000 habitants	A	1		1	1				1	0	1	0
Attaché principal	A	5		5	2		2		4	0	4	1
Attaché	A	10		10	1		7		8	0	8	2
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4		4	3		1		4	0	4	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		1	1				1	0	1	0
Rédacteur	B	2		2	1		0		1	0	1	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	30		30	27,05				27,05	0	27,05	2,95
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	3		3	2,9				2,9	0	2,9	0,1
Adjoint administratif territorial	C	14		14	9,8				9,8	0	9,8	4,2
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		71	0	71	49,75	0	10	0	59,75	0	59,75	11,25

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2025

FILIÈRE - GRADE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	POSTES BUDGETES			POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES		POSTES POURVUS PAR DES PERMANENTS CONTRACTUELS		TOTAL POSTES POURVUS			POSTES VACANTS	
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES BUDGETES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES POURVUS		
FILIÈRE TECHNIQUE													
Ingénieur principal	A	2		2			2			2	0	2	0
Ingénieur	A	2		2	0		1			1	0	1	1
Technicien principal de 1ère classe	B	3		3	3					3	0	3	0
Technicien principal de 2ème classe	B	2		2	2					2	0	2	0
Technicien	B	1		1	1					1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	13		13	12		0			12	0	12	1
Agent de maîtrise	C	6		6	5		1			6	0	6	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	42	0,8	42,8	42	0,8				42	0,8	42,8	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	18		18	15		1			16	0	16	2
Adjoint technique territorial	C	31	22,6606	53,6606	20	5,62860	10	14,8285		30	20,4571	50,4571	3,2035
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE		120	23,4606	143,4606	100	6,4286	15	14,8285	115	21,2571	136,257	7,2035	

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2025

FILIÈRE - GRADE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	POSTES BUDGETES			POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES		POSTES POURVUS PAR DES CONTRACTUELS PERMANENTS		TOTAL POSTES POURVUS			POSTES VACANTS
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES BUDGETES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES POURVUS	
FILIÈRE CULTURELLE												
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1		1	1				1	0	1	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1		1	1				1	0	1	0
Assistant de conservation	B	0		0								0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	3		3	3				3	0	3	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	3		3	0			2	2	0	2	1
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1	0,21875	1,21875	1	0,21875			1	0,21875	1,21875	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	1		1			1				1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	2	4,9625	6,9625	1	4,9625			1	4,9625	5,9625	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	3	5,0625	8,0625	1	0,00835	2	3,775	3	3,78335	6,78	1,2792
Assistant d'enseignement artistique	B	0	0,558	0,558		0,00	0	0,00000	0	0	0	0,55750
TOTAL FILIÈRE CULTURELLE		15	10,8013	25,80125	8	6,1896	4	3,775	12	9,9646	21,9646	3,8367
FILIÈRE SOCIALE												
Sous filière sociale												
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	3		3	3					3	0	3
Educateur de jeunes enfants	A	1		1	1					1	0	1
Agent social principal de 1ère classe	C	1		1	1					1	0	1
Agent social principal de 2ème classe	C	6		6	2,3		2		4,3	0	4,3	1,7
Agent social	C	1		1	1		0		1	0	1	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	8		8	7,8				7,8	0	7,8	0,2
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	5		5			5		5	0	5	0
Sous filière médico-sociale												
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1		1	1					1	0	1
Infirmière en soins généraux	A			0						0	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	7		7	5,8				5,8	0	5,8	1,2
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2		2			2		2	0	2	0
Assistante maternelle	C	15		15			12		12	0	12	3
TOTAL FILIÈRE SOCIALE		50	0	50	22,9	0	21	0	43,9	0	43,9	6,1

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2025

FILIÈRE - GRADE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	POSTES BUDGETES			POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES		POSTES POURVUS PAR DES CONTRACTUELS PERMANENTS		TOTAL POSTES POURVUS			POSTES VACANTS
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES BUDGETES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES POURVUS	
FILIÈRE SPORTIVE												
Educateur territorial des activités physiques et sportives princ de 1ère cl	B	1		1	1				1	0	1	0
Educateur territorial des activités physiques et sportives princ de 2ème cl	B	2		2	2				2	0	2	0
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	0	0,4857	0,4857				0	0	0	0	0,4857
TOTALE FILIÈRE SPORTIVE		3	0,4857	3,4857	3	0	0	0	3	0	3	0,4857
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE												
Chef de service principal de 1ère classe de police municipale	B	1		1	1				1	0	1	0
Gardien brigadier	C			0					0	0	0	0
TOTALE FILIÈRE POLICE MUNICIPALE		1	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0
FILIÈRE ANIMATION												
Animateur principal de 1ère classe	B	1		1	1				1	0	1	0
Animateur principal de 2ème classe	B	2		2	2				2	0	2	0
Animateur	B	4		4	3				3	0	3	1
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	11		11	10,8				10,8	0	10,8	0,2
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	6	1,3	7,3	4,8	1,3	1		5,8	1,3	7,1	0,2
Adjoint territorial d'animation	C	40	0	40	22		11,8		33,8	0	33,8	6,2
TOTAL FILIÈRE ANIMATION		64	1,3	65,3	43,6	1,3	12,8	0	56,4	1,3	57,7	7,6
TOTAL GENERAL		324	36,0476	360,04755	228,25	13,9182	62,8	18,6035	291,05	32,5217	323,572	36,47585